

Mise à jour et amélioration du concept de sécurité pour une entreprise de menuiserie

Filière d'études : Technicien-ne diplômé-e ES Technique du bois | Spécialisation : Menuiserie-ébénisterie
Encadrant : Jean-François Thalmann

Le but de ce travail est de planifier et d'assurer un suivi strict des mesures et moyens de sécurité de l'entreprise. Il doit permettre à tous les collaborateurs d'être informés de manière simple et claire des dangers et des moyens de protection afin d'avoir le meilleur concept possible pour un travail en toute sécurité.

Situation de départ

La gestion de la santé et de la sécurité au travail est un domaine d'activité bien précis et qui demande du temps. Il existe plusieurs types d'organisations en la matière. Dans de grandes organisations une ou plusieurs personnes sont engagées à plein temps, ce n'est en revanche pas le cas pour des petites ou moyennes entreprises. Pour une menuiserie comme Luc Oberson Sàrl, comptant 40 collaborateurs le choix d'une personne de contact est la solution adaptée. Quel est le rôle de cette personne et sur quelle base de documents doit-elle se baser. Mes recherches ont abouti sur plusieurs branches et textes de loi, qui avec toute une entreprise peuvent former un concept de sécurité solide.

Objectifs

En collaboration avec MM. Oberson, j'ai déterminé quatre objectifs à atteindre pour mon travail. Le premier but est de garantir un contrôle des mesures et des moyens de sécurité mis en place par l'entreprise. Le second, a pour but d'informer le personnel sur la sécurité et la santé au travail. Ensuite, la thématique sur l'évolution du bien-être au travail est traitée pour finalement, avoir dans son ensemble comme objectif primordial, la réduction du nombre d'accidents professionnels.

Mesures

Avant de procéder à l'instauration des mesures, je démontre quel est la base de l'organisation et le fait que d'avoir une personne de contact est essentielle

au bon fonctionnement du concept de sécurité.

Quelles sont les mesures nécessaires pour remplir les objectifs et par quels moyens. Toutes les mesures présentes forment la base d'un concept de sécurité qui doit être suivi et amélioré de façon continue. Afin de mettre ces mesures en place, un recueil de plusieurs textes de loi et ordonnances présentent quels sont les droits et les devoirs de l'employeur mais aussi du travailleur.

Mise en œuvre

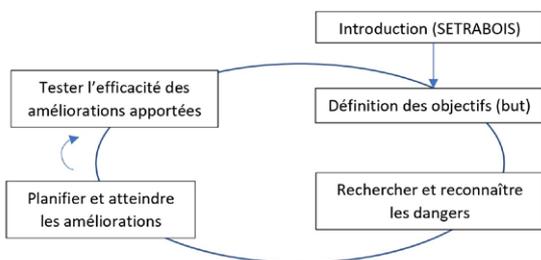
Pour instaurer ces mesures, chacune à son délai présenté dans le cheminement. La mise en œuvre de ces mesures à trois règles à respecter tel qu'élaborer des mesures planifiées, tout mettre en œuvre afin d'éviter les accidents et contrôler de manière systématique. Ne demandant aucune ressource particulière, car la sécurité fait partie intégrante de la charte de l'entreprise, l'ensemble des mesures n'ont pas de limite d'insertion et doivent commencer tout de suite. Une évaluation des dangers peut se faire à l'aide d'instruments tels que des listes de contrôles, documents des solutions interentreprises ou encore des publications.

Résultats

L'entreprise Luc Oberson Sàrl peut voir l'avenir plus sereinement, grâce à la définition des mesures présentées dans ce travail. De plus avec un suivi strict du processus d'amélioration, la sécurité permet d'augmenter la productivité car en réduisant le nombre d'accidents, une équipe présente à 100% est assuré pour exécuter les mandats confiés à l'entreprise.



Alexandre Barbey



Cercle de l'amélioration continue

Chaîne de responsabilités	
L'employeur	Crée de bonnes conditions Débloque des budgets Fixe les objectifs Mesure les résultats
Le PERCO	Planifie la mise en œuvre Etablit des règlements et documents Conseille les différents acteurs
Les supérieurs hiérarchiques	Assurent la mise en œuvre des mesures Contrôlent le respect des règles Annoncent les problèmes puis interrompre
Les employés	Prennent les précautions nécessaires Portent les EPI (équipements de protection) Agissent de manière responsable et participer activement à la sécurité

Chaîne de responsabilité